

Montréal, le 7 décembre 2009

Monsieur Pierre Karl Péladeau
Président et chef de la direction
Québecor
612, rue Saint-Jacques
Montréal (Québec)
H3C 4M8

Monsieur Péladeau,

Nous vous remercions d'avoir pris la peine de répondre personnellement à nos inquiétudes relativement à l'installation d'antennes cellulaires dans le clocher de notre église St-Vital à Montréal-Nord, située au cœur d'un quartier résidentiel, à proximité d'une garderie et d'une école. Votre argumentation visant à nous rassurer tient à votre confiance aveugle (et intéressée) dans les standards de Santé Canada quant à l'exposition aux micro-ondes (code de sécurité 6) et ce, au détriment du *Principe de Précaution* que l'on applique de plus en plus à ce sujet dans le monde .

Des regroupements de personnes de diverses communautés au Québec se sont renseignées au sujet des micro-ondes et elles ne croient plus le discours rassurant de Santé Canada. Ces personnes nourrissent de réelles inquiétudes et ne sont pas a priori des activistes, des alarmistes ou même des environnementalistes. Ce sont simplement des gens ordinaires qui se sont informés et qui en arrivent à croire qu'il y a tout lieu de s'inquiéter pour les raisons suivantes:

-Au niveau médical, les nombreux appels de regroupement de médecins en faveur de l'application du *Principe de Précaution* et ce, à cause de nombreuses pathologies décrites comme de l'électro-sensibilité et le syndrome des micro-ondes constatés dans la population exposée. L'Agence de santé publique de France vient tout juste de reconnaître officiellement les effets négatifs avérés des micro-ondes à basse intensité sur la santé;

-Au niveau scientifique, tout honnête citoyen qui prend le temps d'étudier le résultat de différentes recherches, de constater la polémique entre les scientifiques (il n'y a jamais eu de consensus, on nous a menti!) et le rôle des lobbys des compagnies de cellulaire dans ce domaine ne peut qu'être inquiet. Le rapport *Bioinitiative* a fait la preuve de manière crédible et convaincante des effets néfastes sur la santé;

.../

-**Au niveau juridique**, des jugements de tribunaux français ordonnent le démantèlement d'antennes relais situées près des maisons, au nom du *Principe de Précaution* pour cause de "risques sanitaires impossibles à écarter" relativement à l'exposition à long terme aux micro-ondes de faible intensité. Ces jugements ont basé leurs argumentations sur l'étude des recommandations d'organismes internationaux comme l'OMS, l'ICNIRP et l'AFSSET : en bref, ils les ont jugées peu crédibles, compte tenu de toutes les autres recherches, études épidémiologiques, étude de cas, appel de médecins disponibles aujourd'hui;

-**Au niveau politique**, le parlement européen et les sénateurs français veulent interdire le cellulaire aux enfants de moins de 14 ans et interdire la publicité qui leur est destinée. De nombreux pays ont émis des recommandations afin de limiter l'utilisation des cellulaires par les enfants en croissance et affichent des niveaux d'exposition de leur population très inférieure à ceux du Canada (jusqu'à 10000 fois moins en Autriche)

Le gouvernement du Canada impose des œillères à la population en refusant le débat sur les micro-ondes, car le déploiement de cette industrie est très payant pour le fédéral. En cette matière les compagnies de cellulaires alimentent un lobby très efficace et ont des budgets illimités. Santé Canada n'a plus les moyens ni l'indépendance de s'opposer à ces lobbys. Et pour finir, les médias, lorsqu'ils ne sont pas directement contrôlés par les compagnies de cellulaire - Quebecor et Rogers - sont devenus dépendants des budgets faramineux de promotion de la téléphonie cellulaire.

Dans un tel contexte, qui donc peut se préoccuper de la santé des citoyens? Les citoyens n'ont alors pas d'autre choix que de sortir dans la rue, de signer des pétitions et de convaincre les élus qui leur sont accessibles. Et c'est ce qui se passe présentement :

la mission du collectif SEMO est de faire en sorte que la réaction instinctive "pas dans ma cour" des communautés sensibilisées à cette problématique se transforme en "pas non plus dans la cour des autres" : le *Principe de Précaution* pour tout le monde sans exception.

Au moins trois manifestations ont eu lieu dans la région de Montréal au cours de la dernière année. Des milliers de personnes ont apposé leurs signatures sur des pétitions demandant l'application du *Principe de Précaution*. Des députés fédéraux et provinciaux et de nombreux conseils de villes soutiennent les citoyens dans leurs démarches.

Et pourtant, rien ne se dit dans les médias à ce sujet...

Nous vous demandons, à titre de bon citoyen corporatif, de réaffirmer publiquement l'autonomie des salles de rédaction des médias de l'empire Quebecor. Les journalistes vivent la censure et l'autocensure dans ce dossier de santé publique et cela est inacceptable dans notre société démocratique. La convergence médiatique pour ignorer ou nier une problématique de santé au profit de Vidéotron (et de Rogers) est inqualifiable.

.../

L'avenir de la téléphonie cellulaire est assuré à court terme, avec ou sans ces mesures de précaution; pourquoi ne pas les appliquer ? La santé des enfants du Québec vaut bien une légère baisse de vos profits.

Vous avez un intérêt financier et nous, des inquiétudes pour notre santé. Nous sommes opposés uniquement si l'un de nous ne respecte pas l'autre. Soyez assuré que la croissance de Vidéotron nous tient à cœur, car c'est une industrie qui rapporte beaucoup au Québec. Cependant, le maintien de sa croissance doit désormais se faire en tenant compte des effets néfastes sur la santé des téléphones et des antennes. Si Vidéotron décide de prendre le virage de la sécurité avec ses installations et d'en faire la promotion, son avenir sera d'autant plus assuré que la population lui fera davantage confiance.

Faites la promotion d'appareil de téléphone plus sécuritaires... Installez vos antennes loin des écoles et des garderies... Veillez à ce que les faisceaux de micro-ondes de vos antennes n'affectent personne... Produisez sur demande des rapports de mesures d'exposition crédibles... Respectez des seuils d'exposition de la population qui tiennent compte du *Principe de Précaution* comme ceux qui sont de plus en plus en vigueur en Europe... Faites-vous connaître comme une compagnie de cellulaire différente qui respecte la santé de ses clients et votre avenir sera assuré !

Nous vous suggérons même d'innover et d'exercer votre leadership pour convaincre vos compétiteurs d'appliquer également le *Principe de Précaution*. Tôt ou tard, vous devrez prendre le virage de la sécurité. Il vaut mieux tôt que trop tard... pour notre santé à tous.

Quant à votre préoccupation pour votre famille, faites en sorte que vos enfants n'utilisent pas de téléphone cellulaire avant la fin de leur croissance et si votre résidence est dans le faisceau d'une antenne, appliquez des mesures d'atténuation ou déménagez. Vous, vous pouvez vous le permettre.

S'il vous plaît, faites de Vidéotron une compagnie dont on puisse être fier.



Michelle Boily, Jean Beauregard
Citoyens de Montréal-Nord (michelleetjean@msn.com)



François Therrien, Monique Grenon
Citoyens de Terrebonne (ftherrien@aei.ca)

Collectif SEMO
Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes (dangersemo.com)
255, Saint-André
Terrebonne, QC J6W 3C6

Toute référence mentionnée dans cette lettre est disponible sur le site Internet "dangersemo.com"